

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 719

25 mars 2013

SOMMAIRE

AD Cultural District S.à r.l.	34498	Remo S.A.	34494
Aldo Finance S.à r.l.	34466	RiboVax Luxembourg S.à r.l.	34484
Allianz ROSNO Investment Strategies ...	34481	Rock-Equipment S.A.	34495
AXA Funds Management S.A.	34481	Rock Holdings S.à r.l.	34484
BAYVK Immobilien-Dachfonds 1	34466	Rominvest S.A.	34498
Bezons Jaures (Lux) S.à r.l.	34508	Rominvest S.A.	34495
Bruskort International S.à r.l.	34496	Rominvest S.A.	34495
CBRE Global Investors Open-Ended GP S.à r.l.	34466	Rominvest S.A.	34495
Glatfelter Luxembourg Sàrl	34485	Rominvest S.A.	34496
Optimoiil Technologies S.A.	34482	Rominvest S.A.	34496
Orco Germany Investment S.A.	34482	Rona Participations S.A.	34495
Pizzeria Girassol S.à r.l.	34482	Royer Brands International S.à r.l.	34485
PLAFOSUD Luxembourg	34482	S.A. CBR Asset Management	34498
Plaisir du Feu s.à r.l.	34482	Sakura Holdings S.à r.l.	34507
Premium Club s.à r.l.	34483	Santaco Investment Limited, S.à r.l.	34507
Pro-Jardin S.à r.l.	34483	Sculptor Sparrow Investments GP S.à r.l.	34508
PTC Capital Partners Sàrl	34483	Sculptor Sparrow Investments GP S.à r.l.	34508
PTC Finance S.à r.l.	34483	S.D.B. S.à r.l.	34507
Qatar Holding Luxembourg	34484	Seiwert S.à r.l.	34512
Quellhorst Minderhout S.A.	34483	Seven Club S.à r.l.	34512
Quellhorst Minderhout S.A.	34484	Silver Sea Holdings S.A.	34512
Rainy, s.à r.l.	34494	S.S.I. Partner G.m.b.H.	34507
Rawito International S.A.	34494	Tamar International S.à r.l.	34496
Registre Morphologique des Tumeurs au Grand-Duché de Luxembourg	34494		

CBRE Global Investors Open-Ended GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.331.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 7 mars 2013 que Monsieur Alastair McDonnell a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 7 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CBRE Global Investors Open-Ended GP S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013035708/14.

(130043787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

BAYVK Immobilien-Dachfonds 1, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds BAYVK Immobilien-Dachfonds, welcher von der Universal-Investment-Luxembourg S.A. verwaltet wird und welches in geänderter Fassung am 15. Februar 2013 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 20. Februar 2013.

Für den BAYVK Immobilien-Dachfonds 1

Universal-Investment-Luxembourg S. A.

Holger Emmel / Saskia Sander

Référence de publication: 2013036059/13.

(130043896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Aldo Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 174.926.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the seventeenth day of January.

Before the undersigned, Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The Aldo Group Inc., a Canadian company incorporated under the laws of Canada Business Corporation Act, having its registered office at 2300 Émile-Bélanger Street, Ville Saint-Laurent, Quebec H4R 3J4, Canada and registered under number 1143922186,

here represented by Regis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is at Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Aldo Finance S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand

Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company amounts to twenty-five thousand Canadian dollars (CAD 25,000.-) and is represented by:

(a) twenty-five thousand (25,000) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up. The holder(s) of Ordinary Shares are hereinafter referred to as an Ordinary Shareholder and collectively as the Ordinary Shareholders; and

(b) zero (0) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS and, together with the Ordinary Shares, the Shares) with a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up, which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of MRPS are hereinafter individually referred to as a MRPS Shareholder and collectively as the MRPS Shareholders. The Ordinary Shareholder(s) and the MRPS Shareholder(s) are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.2. The Company shall maintain a share premium reserve account for the Ordinary Shares (the Ordinary Share Premium Reserve Account) in Canadian dollars, and there shall be recorded to such account, the amounts or values of any premium paid up on the Ordinary Shares. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company for the sole benefit of the Ordinary Shareholders.

5.3. The Company shall maintain a share premium reserve account for the MRPS (the MRPS Share Premium Reserve Account) in Canadian dollars, and there shall be recorded to such account, the amounts or values of any premium paid up in relation to the MRPS. Amounts so recorded to the MRPS Share Premium Reserve Account will constitute freely distributable reserves of the Company for the sole benefit of the MRPS Shareholders.

5.4. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Redemption.

6.1. General - Acquisition or redemption by the Company of Shares

The Company may redeem its own Ordinary Shares and MRPS provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

6.2. Mandatory redemption or acquisition of the MRPS by the Company

6.2.1 To the extent permitted by law, at the Redemption Date, the Company must redeem or acquire all (but not some) of the MRPS still outstanding on that date.

6.2.2 At the Redemption Date, if the Company has insufficient distributable reserve to redeem in cash and/or in kind all the MRPS at the Redemption Price (as defined below), each MRPS shall be redeemed in full, in cash and/or in kind for the portion of the available distributable reserve divided by the number of MRPS (the Partial Payment). The Company shall, in priority to any other amounts payable in respect of its share capital, pay in cash and/or in kind the difference between the Redemption Price per MRPS and the Partial Payment to the former MRPS Shareholders but only upon the condition (condition suspensive) and at the moment when the Company will have sufficient distributable reserve for such payment.

6.3. Optional redemption of the MRPS by the Company

Subject to article 6.1 the Company may redeem MRPS in cash and/or in kind (including but without being limited to the allocation of Company's assets) with prior written notice, as described under article Art.8.

Art. 7. Consideration payable to MRPS Shareholder(s) on redemption or Acquisition.

7.1. The MRPS Shareholder(s), in consideration of a redemption or acquisition of their MRPS by the Company under article Art.6, shall be entitled to receive an amount (either in cash and/or in kind) equal to the sum of (the Redemption Price):

- (a) the MRPS Investment Amount pro rata to the MRPS being redeemed or acquired; and
- (b) the MRPS Coupon Entitlement pro rata to the MRPS being redeemed or acquired; and
- (c) the balance of the MRPS Profit Account pro rata to the MRPS being redeemed or acquired, whereby the balance of the MRPS Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) deciding on the redemption is a MRPS Period End Date.

Art. 8. MRPS redemption procedure.

8.1. At least ten (10) calendar days prior to the redemption date, written notice shall be delivered in person or sent by registered mail, post, fax, email or by service of process to each registered MRPS Shareholder, at his, its or her address last shown in the register of the MRPS Shareholders, notifying such MRPS Shareholders of the number of MRPS to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the necessary procedure(s) to submit the MRPS to the Company for redemption and the anticipated date of the general meeting of shareholders resolving on the redemption of MRPS. Save as otherwise agreed, the redemption price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the register of the MRPS Shareholder as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such MRPS Shareholder before the redemption date, subject as the case may be to the provisions of articles 6.2.1 and Art.7.

8.2. Any notice or other communication to be given under this article shall be in writing and may be delivered in person or sent by registered mail, post, fax, email or service of process to the relevant party and shall be deemed to be given:

- (a) if delivered in person or by registered mail, respectively at the time of delivery or the day of delivery; or
- (b) if sent by post, at 10.00 a.m. on the second Business Day after it was put into the post, if sent within the same jurisdiction, or at 10.00 a.m. on the third Business Day after it was put into the post, if sent by airmail; or
- (c) if sent by fax, at 10.00 a.m. (local time at the place of destination) on the next Business Day following the date of dispatch.
- (d) if sent by email, at 10.00 a.m. (local time at the place of destination) on the next Business Day following the date of sending.
- (e) In proving service of a notice or document, it shall be sufficient to prove that delivery was made or that the envelope containing the notice or communication was properly addressed and posted, or that the fax or email was properly addressed and sent.

Art. 9. Indivisibility and Transfer of Shares.

9.1. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

9.2. The Shares are freely transferable among Shareholders, thus among the Shareholders.

9.2.1. Where the Company has a sole Shareholder, Shares are freely transferable to third parties.

9.2.2. Where the Company has more than one Shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

9.2.3. A Share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

9.2.4. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

9.3. A register of Ordinary Shares and a register of MRPS are kept at the registered office and may be examined by each Shareholder upon request.

III. Management - Representation

Art. 10. Appointment and Removal of managers.

10.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

10.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 11. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

11.1. Powers of the Board

(a) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(b) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

11.2. Procedure

(a) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(b) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(c) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(d) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(e) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(f) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(g) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

11.3. Representation

(a) The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) managers and, in case the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

(b) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 12. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 13. Liability of the managers The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 14. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

14.1. Powers and voting rights

(a) Unless resolutions are taken in accordance with article 14.1(b), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(b) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(c) Each share entitles the holder to one (1) vote.

14.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(a) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(b) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(c) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(d) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(e) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(f) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(g) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(h) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(i) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(j) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 15. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(a) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(b) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(c) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 16. Accounting Year.

16.1. The accounting year of the Company shall begin on the first (1st) of February of each year and end on the thirty-first (31st) of January.

16.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3. Each shareholder (who can either be a MRPS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16.4. The balance sheet and profit and loss account are to be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 17. External Auditors.

17.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

17.2. The Shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 18. Profits.

18.1. General

The Company shall maintain:

(a) a legal reserve account (the Legal Reserve Account);

(b) an MRPS profit account (the MRPS Profit Account); and

(c) a general profit account (the General Profit Account) (which is not a MRPS Profit Account), all to be kept in Canadian dollars (CAD).

18.2. Allocation of losses

Any losses (including notably foreign exchange losses connected to loans granted to affiliated group companies and/or loans received from affiliated group companies) appearing from the profit and loss account adopted by the General Meeting shall be allocated as follows:

- (a) first, to the MRPS Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount;
- (b) second, the balance after the allocation pursuant to paragraphs (a) above, if any, to the General Profit Account.

18.3. Allocation of profits

The Shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits shown in the annual accounts of the Company, which, for the avoidance of doubt, shall include the MRPS Coupon Entitlement, to the accounts referred to in article 18.1 in the following order:

(a) first, an amount corresponding to five percent (5%) of the profit distributable by law shall be allocated to the Legal Reserve Account, until the aggregate amount allocated to the Legal Reserve Account is equal to ten percent (10%) of the issued corporate capital of the Company;

(b) second, with respect to any financial year, the MRPS Coupon Entitlement that has not been fully allocated to the MRPS Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year shall be allocated to the MRPS Profit Account; and

(c) third, with respect to any financial year, the MRPS Coupon Entitlement that has been allocated to the MRPS Profit Account and which has thereafter been withdrawn from the MRPS Profit Account due to allocation of losses under article 18.2 in a subsequent financial year shall be allocated to the MRPS Profit Account;

(d) fourth, with respect to any financial year, an amount equal to the MRPS Coupon Entitlement for such financial year shall be allocated to the MRPS Profit Account; and

(e) finally, the part of the profit remaining after the allocations pursuant to paragraph (a) to and including (d) shall be allocated to the General Profit Account.

Art. 19. Distributions.

19.1. Interim dividends may be distributed in cash and/or in kind at any time, in accordance with the preferential distribution rights as stated in these Articles and subject to the following conditions:

(a) the Board must draw up interim accounts;

(b) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(c) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(d) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

19.2. If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the Shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

19.3. The final dividend with respect to a financial year must be declared by a resolution of the General Meeting, taking into consideration any advance payment on dividends declared by the Board with respect to the same financial year and in accordance with the preferential distribution rights as stated in these Articles. Said dividend can be paid in cash and/or in kind.

19.4. Each Shareholder who is entitled to receive a final dividend or, as the case may be, an advance payment on dividends may decide that said dividend shall accrue and be paid on a later date.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution - Liquidation.

20.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The Shareholders appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

20.2. Any assets remaining after payment of all of the Company's debts shall be applied as follows:

(a) first, to the MRPS Shareholder(s), the MRPS Investment Amount, any accrued but unpaid MRPS Coupon Entitlement and the balance of the MRPS Profit Account, whereby the balance of the MRPS Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) provided for in article 20.1 is a MRPS Period End Date;

(b) second, to the Ordinary Shareholder(s), the paid up part on the Ordinary Shares;

(c) third, to the Ordinary Shareholder(s), the remainder after the distributions pursuant to paragraphs (a) to (b).

20.3. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting, to dissolve the Company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

VII. Definitions

Art. 21. Definitions. The following capitalised terms used in these Articles shall have the following meaning:

Applicable Margin means the arm's length margin expressed in basis points to be earned by the Company under Luxembourg transfer pricing principles, as determined from time to time in a transfer pricing study (including addenda, if any) prepared for the Company.

Articles has the meaning given in article Art.1.

Business Day means a day (other than a Saturday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in Canada or Luxembourg.

Commencement Date means January 17, 2013.

Company has the meaning given in article Art.1.

General Profit Account has the meaning given in article 18.1.

Law has the meaning given in article Art.1.

Legal Reserve Account has the meaning given in article 18.1.

MRPS has the meaning given in article 5.1.

MRPS Coupon Entitlement means the right conferred to the MRPS Shareholders, as a class, to receive, out of the profits of the Company available for distribution by way of dividends (a) a preferential and cumulative dividend of 0.1% per year over the nominal value of the MRPS which shall accrue daily and be calculated on the basis of a 365 day year (the Dividend 1) plus (b) a preferential and cumulative dividend equal to (i) any and all income derived by the Company during such MRPS Coupon Period from the MRPS Investment (including for the avoidance of doubt any realized income and gains derived from the reinvestment of such income, foreign exchange gains and reversal of depreciation), less (ii) the total of (A) any costs directly related to the MRPS Investment (including any interest expenses and foreign exchange losses derived from the MRPS Investment and reinvested income), (B) the Dividend 1 and (C) the Applicable Margin.

MRPS Coupon Period means the period:

(a) starting on (and including) the Commencement Date or a MRPS Period End Date; and

(b) ending on (but not including) the next MRPS Period End Date, based on a year of 365 days and the number of whole days in the relevant MRPS Coupon Period.

MRPS Investment means any and all of the outstanding loan receivables owned by the Company which the Company has financed out of the proceeds received from the issuance of the MRPS.

MRPS Investment Amount means the sum of:

(a) the nominal value of each MRPS multiplied by the number of MRPS on issue; and

(b) the balance of the MRPS Share Premium Reserve Account.

MRPS Period End Date means:

(a) January 31st of each year occurring before the Redemption Date; and

(a) each date of redemption of MRPS by the Company pursuant to article 6.2, or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that falls in the following financial year, in which case the MRPS Period End Date ends on the previous Business Day).

MRPS Profit Account has the meaning given to it in article 18.1.

MRPS Shareholder(s) has the meaning given in article 5.1.

MRPS Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in article 5.3.

Ordinary Shareholder(s) has the meaning given in article 5.1.

Ordinary Shares has the meaning given in article 5.1.

Ordinary Shares Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in article 5.2

Partial Payment has the meaning given in article 6.2.2

Profit Accounts means the MRPS Profit Account and the General Profit Account.

Redemption Date means seven (7) years after the Commencement Date.

Shareholders has the meaning given in article 5.1.

Shares has the meaning given in article 5.1.

VIII. General provisions

Art. 22. General provisions.

22.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders' Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

22.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

22.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

22.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31st) of January two thousand fourteen (2014).

Subscription and Payment

The Aldo Group Inc., represented as stated above, subscribes for all the twenty-five thousand (25,000) Ordinary Shares in registered form, having a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty-five thousand Canadian dollars (CAD 25,000.-) which is to be allocated entirely to the Ordinary Shares share capital account of the Company.

The amount of twenty-five thousand Canadian dollars (CAD 25,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Norman Jaskolka, company's president, born in Montreal, Canada on August 15, 1954 and having its professional address at 2300 Émile-Bélanger Street, Montréal, QC H4R 3J4, Canada;
- Michel van Krimpen, managing director, born on February 19, 1968 in Rotterdam, the Netherlands and having his professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Peter van Opstal, director, born on February 12, 1969 in Zwijndrecht, the Netherlands and having its professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version shall prevail.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-septième jour de janvier,

Pardevant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

The Aldo Group Inc., une société canadienne constituée selon la loi canadienne des sociétés par actions (Canada Business Corporation Act), ayant son siège social situé au 2300 Émile-Bélanger Street, Ville Saint-Laurent, Québec H4R 3J4, Canada et immatriculée sous le numéro 1143922186,

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration rester annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Aldo Finance S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille dollars canadiens (CAD 25.000,-) et est représenté par:

(a) vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires sont ci-après individuellement désignés comme un Associé Ordinaire et ensemble comme les Associés Ordinaires; et

(b) zéro (0) part sociale préférentielle obligatoirement rachetable (les PSPOR et, ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales) ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, qui sont rachetables conformément à ces Statuts. Le(s) détenteur(s) des PSPOR sont ci-après désignés individuellement comme un Associé PSPOR et ensemble comme les Associés PSPOR. Le(s) Associé(s) Ordinaire(s) et le(s) Associé(s) PSPOR sont ci-après collectivement désignés comme les Associés.

5.2. La Société devra maintenir un compte de réserve de prime d'émission pour les Parts Sociales Ordinaires (le Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires) en dollars canadiens et il y sera enregistré le montant ou la valeur de toute prime payée en relation avec les Parts Sociales Ordinaires. Les montants ainsi enregistrés sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves librement distribuables de la Société pour le seul bénéfice des Associés Ordinaires.

5.3. La Société devra maintenir un compte de réserve de prime d'émission lié aux PSPOR (le Compte de Réserve de Prime d'Emission des PSPOR) en dollars canadiens et il y sera enregistré le montant ou la valeur de toute prime payée en relation avec les PSPOR. Les montants ainsi enregistrés sur ce Compte de Réserve de Prime d'Emission des PSPOR constitueront des réserves librement distribuables de la Société pour le seul bénéfice des Associés PSPOR.

5.4. La capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution de l'Associé Unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des Associés agissant conformément aux dispositions prévues pour la modification des Statuts.

Art. 6. Rachat.

6.1. Généralités - Acquisition ou rachat des Parts Sociales par la Société

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales Ordinaires et PSPOR à condition qu'elle dispose des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

6.2. Rachat obligatoire ou acquisition des PSPOR par la Société

6.2.1. Dans la mesure permise par la loi, à la Date de Rachat, la Société devra racheter ou acquérir toutes (et non une partie) les PSPOR encore en circulation à cette date.

6.2.2. A la Date de Rachat, si la Société ne dispose pas de réserves distribuables suffisantes pour racheter en numéraire et/ou en nature toutes les PSPOR au Prix de Rachat (tel que défini ci-dessous), chaque PSPOR sera rachetée en entier, en numéraire et/ou en nature dans la mesure des réserves distribuables disponibles divisées par le nombre de PSPOR (le Paiement Partiel). La Société paiera, de manière prioritaire par rapport à tous les autres montants dus relatifs à son capital social, la différence entre le Prix de Rachat par PSPOR et le Paiement Partiel à tous les anciens Associés PSPOR mais à la condition suspensive que et lorsque la Société disposera de réserve distribuables suffisantes pour effectuer ledit paiement.

6.3. Rachat optionnel des PSPOR par la Société

Sous réserve de l'article 6.1, la Société peut racheter des PSPOR en numéraire et/ou en nature avec un avis préalable écrit, tel que prévu à l'article 8.

Art. 7. Contrepartie due au(x) Associé(s) PSPOR lors du rachat ou de l'acquisition.

7.1. Le(s) Associé(s) PSPOR recevront, en contrepartie d'un rachat ou d'une acquisition de leurs PSPOR par la Société en vertu de l'article 6, un montant (en numéraire ou en nature) équivalant à la somme (le Prix de Rachat):

(a) du Montant d'Investissement PSPOR proportionnellement aux PSPOR rachetées ou acquises, et

(b) du Droit au Coupon PSPOR proportionnellement aux PSPOR rachetées ou acquises, et

(c) du solde du Compte de Profits PSPOR proportionnellement aux PSPOR rachetées ou acquises, lorsque le solde du Compte de Profits PSPOR est déterminé en assumant que le jour calendaire précédant immédiatement la résolution de(s) Associé(s) décidant du rachat est un Jour de Fin de Période PSPOR.

Art. 8. Procédure de rachat des PSPOR.

8.1. Dix (10) jours calendaires au moins avant la date de rachat, un avis écrit sera délivré en personne ou envoyé par lettre recommandée, courrier, fax, e-mail ou notification à chaque Associé PSPOR enregistré, à la dernière adresse figurant dans le registre des Associés PSPOR, indiquant à cet Associé PSPOR le nombre de PSPOR qui seront rachetées, ainsi que la date de rachat, le prix de rachat, la procédure de remise des PSPOR à la Société pour rachat et la date prévue de l'assemblée générale des associés statuant sur le rachat des PSPOR. Sauf disposition contraire, le prix de rachat desdites PSPOR sera dû à l'ordre de la personne dont le nom figure dans le registre des Associés PSPOR comme en étant le détenteur et sur le compte bancaire fourni à la Société par ledit Associé PSPOR avant la date de rachat, sous réserve le cas échéant des dispositions des articles 6.1.2. et 7.

8.2. Tout avis ou autre communication devant être envoyé conformément au présent article sera écrit et délivré en personne ou envoyé par lettre recommandée, courrier, fax, e-mail ou notification à la partie concernée et sera considéré comme reçu:

(a) dans le cas d'une livraison en personne ou par lettre recommandée, respectivement au moment de la livraison ou le jour de la livraison; ou

(b) dans le cas d'un envoi par courrier, à 10.00 heures du matin, le deuxième Jour Ouvrable suivant l'envoi à la poste, dans le cas d'un envoi dans la même juridiction ou à 10.00 heures du matin le troisième Jour Ouvrable suivant l'envoi à la poste dans le cas d'un envoi par avion; ou

(c) dans le cas d'un envoi par fax, à 10.00 heures du matin (heure locale de destination) le Jour Ouvrable suivant la date d'envoi.

(d) dans le cas d'un envoi par e-mail, à 10.00 heures du matin (heure locale de destination) le Jour Ouvrable suivant la date d'envoi.

(e) Pour prouver l'envoi d'un avis ou d'un document, il sera suffisant de prouver la livraison ou que l'enveloppe contenant l'avis ou le document a été correctement adressée ou postée ou que le fax ou l'e-mail a été correctement adressé ou envoyé.

Art. 9. Indivisibilité et Cession des Parts Sociales.

9.1. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part.

9.2. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

9.2.1. Lorsque la Société a un Associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

9.2.2. Lorsque la Société a plus d'un Associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

9.2.3. Une cession de Parts Sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

9.2.4. Pour tout autre point, il sera fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

9.3. Un registre des Parts Sociales Ordinaires et un registre des PSPOR seront tenus au siège social et peuvent être consultés à la demande de chaque Associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 10. Nomination et Révocation des gérants.

10.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

10.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 11. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, soit un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

11.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(a) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(b) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

11.2. Procédure

(a) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(b) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(c) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(d) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(e) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la résolution. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(f) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(g) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

11.3. Représentation

(a) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants et, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(b) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 12. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 14. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

14.1. Pouvoirs et droits de vote

(a) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 14.1(b), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(b) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(c) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

14.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(a) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pour cent (10%) du capital social.

(b) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(c) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(d) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(e) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(f) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(g) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(h) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(i) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(j) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 15. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(a) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(b) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(c) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 16. Exercice social.

16.1. L'exercice social commence le premier (1) février de chaque année et se termine le trente-et-un (31) janvier.

16.2. Chaque année, à la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société seront établis et le gérant ou, en cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance, préparera un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3. Tout associé (qu'il soit Associé PSPOR ou Associé Ordinaire ou les deux) peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

16.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés à l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivants la clôture de l'exercice social.

Art. 17. Réviseurs d'entreprises.

17.1. Dans les cas prévus par la loi, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

17.2. Les Associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et fixent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut excéder six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 18. Bénéfices.

18.1. Généralités

La Société aura:

- (a) un compte de réserve légale (le Compte de Réserve Légale);
- (b) un compte de profits PSPOR (le Compte de Profits PSPOR); et
- (c) un compte général de profits (le Compte Général de Profits) (qui n'est pas un compte de Profits PSPOR), tous libellés en dollars canadiens (CAD).

18.2. Affectation des Pertes

Toutes les pertes (en ce compris notamment les pertes liées aux taux de change, connectées aux prêts octroyés aux sociétés affiliées du groupe et/ou les prêts reçus de sociétés affiliées du groupe) figurant dans le compte de profits et pertes adopté par l'Assemblée Générale seront affectées de la manière suivante:

- (a) Premièrement, au Compte de Profits PSPOR si et dans la mesure où le solde de ce compte est positif;
- (b) deuxièmement, le solde restant après affectation en vertu du paragraphe (a) ci-dessus, au Compte Général de Profits.

18.3. Affectation des bénéfices

Les Associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels figurant dans les comptes annuels de la Société, qui, en tout état de cause, doivent inclure le Droit au Coupon PSPOR, sur les comptes mentionnés à l'article 18.1 dans l'ordre suivant:

- (a) premièrement, un montant correspondant à cinq pour cent (5%) des bénéfices distribuables selon la loi, sera affecté au Compte de Réserve Légale jusqu'à ce que le montant total affecté au Compte de Réserve Légale corresponde à dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société;
- (b) deuxièmement, lors de chaque exercice social, le Droit au Coupon PSPOR qui n'aura pas entièrement été affecté au Compte de Profits PSPOR en raison de bénéfices insuffisants lors d'un exercice social précédent, sera affecté au Compte de Profits PSPOR;
- (c) troisièmement, lors de chaque exercice social, le Droit au Coupon PSPOR qui a été affecté au Compte de Profits PSPOR mais qui a ensuite été retiré du Compte de Profits PSPOR en raison de l'affectation des pertes en vertu de l'article 18.2 lors d'un exercice social subséquent sera affecté au Compte de Profits PSPOR;
- (d) quatrièmement, lors de chaque exercice social, un montant correspondant au Droit au Coupon PSPOR pour ledit exercice social sera affecté au Compte de Profits PSPOR; et
- (e) enfin, le solde des bénéfices restant après affectation en vertu des paragraphes (a) à (d) inclus ci-dessus sera affecté au Compte Général de Profits.

Art. 19. Distributions.

19.1. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués en numéraire et/ou en nature, conformément aux droits de distribution préférentiels tel qu'indiqué dans ces Statuts et sous réserve des conditions suivantes:

- (a) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (b) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;
- (c) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (d) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution de dividendes intérimaires.

19.2. Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer le remboursement des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les Associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

19.3. Le dividende final d'un exercice social sera déclaré par une résolution de l'Assemblée Générale en tenant compte de toute avance sur le paiement des dividendes déclarée par le Conseil lors dudit exercice social et en conformité avec les droits de distribution préférentiels indiqués dans ces Statuts. Ledit dividende peut être payé en numéraire ou en nature.

19.4. Tout Associé en droit de recevoir un dividende final ou, le cas échéant, un dividende intérimaire, peut décider que ledit dividende coure et soit payé à une date ultérieure.

VI. Dissolution - Liquidation

20.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les Associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des Associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

20.2. Tous les actifs restant après le paiement de toutes les dettes de la Société seront affectés de la manière suivante:

(a) premièrement, à ou aux Associé(s) PSPOR, le Montant d'Investissement PSPOR et le solde du Compte de Profits PSPOR, le solde du Compte de Profits PSPOR sera calculé en assumant que le jour calendaire précédent immédiatement la résolution des Associés prévue à l'article 20.1. est une Date de Fin de Période PSPOR;

(b) deuxièmement, à ou aux Associé(s) Ordinaire(s), la partie libérée des Parts Sociales Ordinaires;

(c) troisièmement, à ou aux Associé(s) Ordinaire(s), le solde restant après affectations conformément aux paragraphes (a) à (b).

20.3. Après la clôture de la liquidation, les livres et dossiers de la Société seront conservés pendant la période prévue par la loi par la personne nommée à cet effet dans la résolution de l'Assemblée Générale décidant de dissoudre la Société. Si l'Assemblée Générale n'a pas nommé de telle personne, les liquidateur s'en chargera.

VII. Définitions

Art. 21. Définitions. Les termes définis suivants utilisés dans les présents Statuts auront la signification suivante:

Marge Applicable signifie la marge dans des conditions normales de concurrence, exprimée en point de base, que la Société peut gagner selon les règles sur les prix de transfert en vigueur à Luxembourg, tel que déterminée dans le temps dans une étude sur les prix de transfert (y compris les addendum, le cas échéant) établie pour la Société.

Statuts a la signification qui lui est attribuée à l'article 1.

Jour Ouvrable signifie un jour (autre qu'un samedi ou jour férié) lors duquel les banques commerciales sont généralement ouvertes pour affaires au Canada ou à Luxembourg.

Date de Début signifie le 17 janvier 2013.

Société a la signification qui lui est attribuée à l'article 1.

Compte Général de Profits a la signification qui lui est attribuée à l'article 18.1.

Loi a la signification qui lui est attribuée à l'article 1.

Compte de Réserve Légale a la signification qui lui est attribuée à l'article 18.1.

PSPOR a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.

Droit au Coupon PSPOR signifie le droit conféré aux Associés PSPOR, en tant que classe, de recevoir, hors des bénéfices de la Société disponible à la distribution par voie de dividendes (a) un dividende préférentiel et cumulatif de 0,1% par an sur la valeur nominale des PSPOR qui portera intérêt quotidiennement et qui sera calculé sur une base de 365 jours par an (le Dividende 1) plus (b) un dividende préférentiel et cumulatif égal à (i) tout revenu tiré d'un Investissement PSPOR par la Société pendant cette Période de Coupon PSPOR (en ce compris, en tout état de cause, tout revenu réalisé et gains tirés du réinvestissement de ces revenus, gains provenant d'opérations de change et amortissements récupérés), moins (ii) le total de (A) tous coûts directement liés à un Investissement PSPOR (en ce compris toutes charges d'intérêts et pertes provenant d'opérations de change liés aux Investissement PSPOR et revenu réinvesti), (B) le Dividende 1 et (C) la Marge Applicable.

Période de Coupon PSPOR signifie la période:

(a) commençant à (et incluant) la Date de Début ou la Date de Fin de Période PSPOR; et

(b) prenant fin (et n'incluant pas) la Date de Fin de Période PSPOR suivante, sur base d'une année de 365 jours et du nombre de jours entiers dans ladite Période de Coupon PSPOR.

Investissement PSPOR signifie toutes créances de prêts en cours détenues par la Société que la Société a financé hors des produits tirés de l'émission des PSPOR.

Montant d'Investissement PSPOR signifie la somme de:

(a) la valeur nominale de chaque PSPOR multipliée par le nombre de PSPOR en circulation; et

(b) le solde du Compte de Réserve de Prime d'Emission PSPOR.

Date de Fin de Période PSPOR signifie:

(a) le 1^{er} janvier de chaque année avant la Date de Rachat; et

(b) chaque date de rachat de PSPOR par la Société en vertu de l'article 6.2. ou, si cette date n'est pas un Jour Ouvrable, le Jour Ouvrable suivant (sauf si ce jour tombe dans l'exercice social suivant, auquel cas, la Date de Fin de Période PSPOR prendra fin le Jour Ouvrable précédent).

Compte de Profits PSPOR a la signification qui lui est attribuée à l'article 18.1.

Associé(s) PSPOR a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.

Compte de Réserve de Primes d'Emission PSPOR a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.3.

Associé(s) Ordinaire(s) a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.

Parts Sociales Ordinaires a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.

Compte de Réserve de Primes d'Emission Ordinaire a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.

Compte de Profits signifie le Compte de Profits PSPOR et le Compte Général de Profits.

Compte de Réserve des Parts Préférentielles a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.

Date de Rachat signifie sept (7) années après la Date de Début.

Associés a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.

Parts Sociales a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.

VIII. Dispositions générales

Art. 22. Dispositions générales.

22.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

22.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

22.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

22.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un (31) janvier deux mille quatorze (2014).

Souscription et Libération

The Aldo Group Inc., représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit à toutes les vingt-cinq mille (25.000) Parts Sociales Ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de vingt-cinq mille dollars canadiens (CAD 25.000,-) qui sera intégralement affecté au compte de capital social de la Société lié aux Parts Sociales Ordinaires.

Le montant de vingt-cinq mille dollars canadiens (CAD 25.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Norman Jaskolka, président, né à Montréal, Canada, le 15 août 1954 et dont l'adresse professionnelle est située au 2300 Émile-Bélanger Street, Montréal, QC H4R 3JA, Canada;

- Michel van Krimpen, directeur général, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, et dont l'adresse professionnelle est située au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg; et

- Peter van Opstal, directeur, né le 12 février 1969 à Zwijndrecht, Pays-Bas, et dont l'adresse professionnelle est située au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 janvier 2013. Relation: LAC/2013/3309. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 février 2013.

Référence de publication: 2013019091/804.

(130023190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Allianz ROSNO Investment Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 114.617.

Wir teilen mit, dass Frau Natalia BOROVKOVA und Herr Hannes CHOPRA aus dem Verwaltungsrat der Gesellschaft mit Wirkung zum 12. April 2012 zurückgetreten sind.

Zudem teilen wir mit, dass die Generalversammlung der Aktionäre vom 13. April 2012 beschlossen hat, die folgenden Personen als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft bis zur Generalversammlung, welche im Jahr 2013 stattfinden wird, zu bestellen:

- Herr Christian MÜLLER, geboren am 31. Mai 1971 in Neustadt a.d. Donau, ansässig in 25 Varshavskoye hwy, 117105 Moskau, Russland;

- Herr Lars DANIELSSON, geboren am 28. April 1961 in Sigtuna, Schweden. ansässig in 30, Ozerkovskaya Embankment, 115184 Moskau, Russland,

Ferner hat die Generalversammlung beschlossen,

1. das Mandat des folgenden Verwaltungsratsmitglieds bis zur Generalversammlung, welche im Jahr 2013 stattfinden wird, zu verlängern:

- Mr. Arnd THORN

2. das Mandat von PricewaterhouseCoopers, société coopérative de droit luxembourgeois, RCS B65477 (vormals PricewaterhouseCoopers S.à r.l.), 400, Route d'Esch, L-1471 Luxemburg als Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises agréé) bis zur Generalversammlung, welche im Jahr 2013 stattfinden wird, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013037922/24.

(130046619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

AXA Funds Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.223.

The management regulations with respect to the fund AXA Framlington US Select Growth Fund have been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

Le règlement de gestion concernant le fonds commun de placement AXA Framlington US Select Growth Fund a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AXA Funds Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2013037986/14.

(130047006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Optimoil Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 146.752.

Il est à noter que Messieurs Jean-Baptiste GAUVAIN et Sven JANSSENS ont démissionné de leur mandat d'administrateur avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2010.

Monsieur Didier CARBONELL, administrateur et administrateur délégué de la Société est désormais professionnellement établi au 49, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 13 février 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013023613/15.

(130028208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Orco Germany Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 130.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013023614/10.

(130028556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Pizzeria Girassol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 185, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 80.089.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023655/10.

(130028683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

PLAFOSUD Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 147.060.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023656/10.

(130028563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Plaisir du Feu s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.958.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023657/9.

(130028617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Premium Club s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 216, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.309.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023659/10.

(130028134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Pro-Jardin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5376 Uebersyren, 29, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 117.916.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023660/9.

(130028481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

PTC Capital Partners Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023663/9.

(130028509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

PTC Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023664/9.

(130028510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Quellhorst Minderhout S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 70.574.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 décembre 2012

1. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Madame Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 15 février 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Quellhorst Minderhout S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013023665/16.

(130028232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Quellhorst Minderhout S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 70.574.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Quellhorst Minderhout S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A

Référence de publication: 2013023666/11.

(130028254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Qatar Holding Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 142.468.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à L-Pétange, en date du 21 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2700 du 5 novembre 2008.
- Statuts modifiés en dernier lieu par devant le même notaire, en date du 21 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2705 du 6 novembre 2008.

Il résulte de la lettre de démission émise en date du 31 décembre 2012 que Monsieur Ahmed MOHD A Y AL-SAYED, né le 5 juillet 1976 à Bahrein et demeurant professionnellement à Bahrein, a démissionné des ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société QATAR HOLDING LUXEMBOURG S.A.

Cette démission est avec effet au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Pour la société Qatar Holding Luxembourg S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2013023667/18.

(130028304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

RiboVax Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 105.094.

Extrait des résolutions adoptées en date du 15 février 2013, lors de l'Assemblée Générale de la Société RIBOVAX LUXEMBOURG S.A R.L.

Monsieur Thierry TRIBOULOT a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 3 janvier 2013.

Madame Claire-Hélène DUPONT, née à Vitry-sur-Seine, France, le 14 juillet 1983, et résidant professionnellement à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé gérant de la société avec effet au 3 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIBOVAX LUXEMBOURG S.A. R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013023668/17.

(130028327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Rock Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.100.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Février 2013.

Rock Holdings S.à r.l.

Robert van't Hoeft

Manager B

Référence de publication: 2013023669/14.

(130028736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Royer Brands International S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-8088 Bertrange, 6, Domaine des Ormilles.

R.C.S. Luxembourg B 147.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROYER BRANDS INTERNATIONAL S.à r.l.

Référence de publication: 2013023670/10.

(130028257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Glatfelter Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 175.961.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on thirteenth day of the month of March.

Before Us, Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PHG Tea Leaves, Inc., a Delaware company registered with the Delaware registrar of companies under number DE 19810-4812, with its registered office at 3411 Silverside Road, Wilmington, Delaware, 19810, USA, registered with the Securities and Exchange Commission (SEC) under file number 333-184994-04;

Hereby represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal, dated 11th March 2013.

The proxy signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed party hereby declares to form among himself as follows:

Art. 1. Form. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), Article 1832 of the Civil Code and by the present articles of association (the "Articles").

The Company may at any time be composed of one or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as the providing of loans and granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also utilize its funds to invest in real estate and, provided such investment is ancillary to or related to the acquisition, holding, administration, development and management of the undertaking forming part of the group of the Company, the Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and may privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may regard as useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Name. The name of the Company is “Glatfelter Luxembourg Sàrl”.

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a decision of the shareholders’ meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board, as defined in Article 12 of these Articles, may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Manager or, as the case may be, the Board, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or, as the case may be, by the Board.

Art. 6. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Art. 7. Amendment of the share capital. The share capital may at any time be amended by a decision of the sole shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 8. Rights and obligations attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company’s inventories and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares - Repurchase of shares. If the Company is composed of one single shareholder, the single shareholder can transfer freely its shares.

If the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders. However, the shares may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the 1915 Law.

The Company may repurchase its own shares.

Art. 11. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not have as effect to put the Company into liquidation.

Art. 12. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not to be shareholders.

Manager(s) are appointed and removed from office by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the Managers are appointed for an undetermined period.

The manager(s) may be re-elected.

The manager(s) may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (the “Board”).

Any manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The

participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the Board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept, provided however that at least two managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the minutes of the meeting.

The convening notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication, as well as by a waiver expressly given by all managers present or represented at the meeting of the Board, as transcribed into the minutes of the meeting.

A convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide appointing managers of different classes. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the meeting and the managers shall be identified with respect to the class they belong.

The Board can only act or deliberate validly if a majority of the managers in office are present or represented.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by representation). In the event however the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, any resolutions of the Board may only be validly taken if they are approved by the majority of managers including at least one manager of each class.

The attendance list and the minutes of any meeting of the Board shall be signed by all managers present or represented at such meeting.

The Board may also unanimously pass resolutions on one or several similar documents by circular resolutions when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. Circular resolutions may be executed in counterparts.

Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 13. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not have as effect to put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 14. Liability of the managers. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound by the sole signature of the manager, in the case of a sole manager, and in the case of a Board, by the joint signature of two managers, provided however that in the event the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, the Company will only be validly bound by the joint signature of managers including at least one manager of each class (including by way of representation).

In any event, the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the manager, in the case of a sole manager, or, in the case of a Board, by the single or joint signature of any person(s) to whom such signatory powers shall have been delegated by the Board.

Art. 16. General meetings of shareholders. As long as the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

In case the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders.

An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six (6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 17. Decisions of the shareholders. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's shares. Change of nationality of the Company requires unanimity.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The decisions of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders are documented in writing and are kept at the registered office of the Company.

The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The financial year begins on the first January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 19. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the manager or, as the case may be, the Board. The manager, in the case of a sole manager, or, as the case may be, the Board, prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder or his/her/its attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

Art. 20. Allocation of profits. The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by resolution of the shareholder(s), as the case may be.

Notwithstanding the preceding provisions, the manager, in the case of a sole manager or, as the case may be, the Board, may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the year on the basis of a statement of accounts showing (i) that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles (ii) and that any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Art. 21. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the single shareholder or by shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. Matters not provided. All matters not specifically governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of ordinary shares	Amount paid-in (EUR)
PHG Tea Leaves, Inc., prenamed	12,500.-	12,500	12,500.-
Total:	12,500.-	12,500	12,500.-

All the shares have been fully subscribed and totally paid up by the above named shareholder so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the company.

Evidence of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 183 of the 1915 Law, have been complied with.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to set at four (4) the number of managers.

The sole shareholder resolved to create two classes of managers: (i) Class A, and (ii) Class B.

The sole shareholder resolved to appoint the following managers for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 12 of the Articles:

- *In capacity as Class A managers:*

(i) Mr. George B. Amoss, Jr., CPA, MBA, CTP, Corporate Treasurer, born on September 27, 1969 in Delaware, USA, with professional address at P. H. Glatfelter Company, 96 S. George Street, Suite 400, York, Pennsylvania, U.S.A.; and

(ii) Mrs. Amy R. Wannemacher, Director of Tax, born on October 11, 1966 in West Virginia, USA, with professional address at P. H. Glatfelter Company, 96 S. George Street, Suite 400, York, Pennsylvania, U.S.A.

- *In capacity as Class B managers:*

(i) Mr. Daniel Boone, attorney-at-law, born on 28 January 1965 in Lille (France), with professional address at 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg; and

(ii) Mr. Christophe Laguerre, independent director, born on 26 May 1964 in Belgium, with professional address at 115, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Second resolution

The registered office shall be at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Third resolution

The sole shareholder resolved to appoint the following individuals who will be empowered to execute orders in relation to the bank accounts of the Company. Any banking operation shall require the joint execution by at least any two, acting jointly, of the following mandates:

(i) Mr. George B. Amoss, prenamed;

(ii) Mr. Scott R. Corcoran, an United States citizen, Manager, Global Treasury Operation of P.H. Glatfelter Company, born on July 23, 1971, with professional address at 96 South George Street, Suite 400, York, PA 17401, USA; and

(iii) Mr. Donald R. Gross, an United States citizen, Senior Treasury Analyst of P.H. Glatfelter Company, born on July 20, 1955, with professional address at 96 South George Street, Suite 400, York, PA 17401 USA.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved that the first accounting period of the Company will start on the date hereof and will end on 31st December 2013 (included).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize mars.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PHG Tea Leaves, Inc., une société de droit de Delaware, ayant son siège social à 3411 Silverside Road, Wilmington, Delaware, 19810, Delaware, USA, et enregistrée auprès du registre des sociétés du Delaware sous le numéro DE 19810-4812, enregistrée auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) sous le numéro de dossier 333184994-04,

Ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, datée du 11 mars 2013.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'Article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut également utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier et, à condition qu'un tel investissement soit accessoire ou connexe à l'acquisition, la détention, l'administration, le développement et la gestion d'une société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, la Société peut investir dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination de «Glatfelter Luxembourg Sàrl».

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

Le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance, comme défini à l'Article 12, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de gérance de la Société.

Art. 6. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (EUR 12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts - Rachats de parts sociales propres. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

La Société peut racheter ses parts sociales.

Art. 11. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise par l'associé unique ou, le cas échéant, par une décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de Gérance (le «Conseil de gérance»).

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

Les gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation.

La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, ainsi que par une renonciation expresse donnée par tous les gérants présents ou représentés à la réunion du Conseil de gérance, cette renonciation étant mentionnée dans le procès-verbal de la réunion.

Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil de gérance.

L'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des Gérants de classes différentes. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil de gérance ne peut agir ou délibérer valablement que si une majorité des gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation).

Cependant, au cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants, toute résolution du Conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, y inclus au moins un gérant de chaque classe.

Les listes de présence et les procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance devront être signés par les gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le Conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dument signés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Art. 13. Événements affectant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle en cas de gérant unique, et en cas d'un Conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de chaque classe (y inclus par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature aura/auront été délégués par le gérant, en cas de gérant unique, ou, en cas d'un Conseil de gérance, par la signature seule ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature aura/auront été délégués par le gérant.

Art. 16. Assemblée générale des associés. Tant que la Société ne comporte qu'un (1) associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette l'assemblée.

Art. 17. Décisions des associés. Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, seront établies par écrit et tenues par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 18. Année sociale. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre.

Art. 19. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de gérance. Le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil peut décider de payer à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

Art. 21. Dissolution, liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
PHG Tea Leaves, Inc., précitée	12.500,-	12.500	12.500,-
Total:	12.500,-	12.500	12.500,-

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'Article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille quatre cents Euros (EUR 1.400,-).

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique prénommé, représenté par le mandataire susnommé, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants.

L'associé unique décide de créer deux classes de gérants: (i) Classe A, et (ii) Classe B.

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 12 des Statuts:

- En qualité de gérants de Classe A:

(i) Monsieur George B. Amoss, Jr., CPA, MBA, CTP, Trésorier, né le 27 septembre 1969 dans l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, domicilié professionnellement à P. H. Glatfelter Company, 96, S. George Street, Suite 400, York, Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique; et

(ii) Madame Amy R. Wannemacher, Directrice des affaires fiscales, née le 11 octobre 1966 dans l'Etat de Virginie Occidentale, Etats-Unis d'Amérique, domiciliée professionnellement à P. H. Glatfelter Company, 96, S. George Street, Suite 400, York, Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique.

- En qualité de gérants de Classe B:

(i) Monsieur Daniel Boone, avocat à la Cour, né le 28 janvier 1965 à Lille (France), domicilié professionnellement à 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg; and

(ii) Monsieur Christophe Laguerre, administrateur indépendant, né le 26 mai 1964 en Belgique, domicilié professionnellement à 115, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes qui seront seules à pouvoir mouvementer les comptes bancaires de la Société. Tout transfert bancaire requerra la signature conjointe d'au moins deux des mandataires suivants:

(i) Monsieur George B. Amoss, précité;

(ii) Monsieur Scott R. Corcoran, un citoyen des Etats-Unis d'Amérique, Gestionnaire, Département Financier de P.H. Glatfelter Company, né le 23 juillet 1971, domicilié professionnellement à 96 South George Street, Suite 400, York, PA 17401, Etats-Unis d'Amérique; et

(iii) Monsieur Donald R. Gross, un citoyen des Etats-Unis d'Amérique, Senior analyste financier de P.H. Glatfelter Company, né le 20 juillet 1955, domicilié professionnellement à 96, South George Street, Suite 400, York, PA 17401, Etats-Unis d'Amérique.

Quatrième résolution

L'associé unique décide que la première période comptable de la Société commencera au jour du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013 (inclus).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la partie comparante, connu par le notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, les présentes minutes.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 mars 2013. Relation: LAC/2013/12037. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013036916/468.

(130045774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Rainy, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1745 Luxembourg, 10, rue Léon Hengen.

R.C.S. Luxembourg B 91.541.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023671/9.

(130028485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Rawito International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 87.461.

Les comptes au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013023672/12.

(130028307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Registre Morphologique des Tumeurs au Grand-Duché de Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 1A, rue Auguste Lumière.

R.C.S. Luxembourg F 3.783.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 février 2013, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2013, LAC/2013/5914.

Qu'a été prononcée la dissolution de l'Association «REGISTRE MORPHOLOGIQUE DES TUMEURS AU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG», ayant son siège social à L-1950 Luxembourg, 1A, rue Auguste Lumière, constituée le 26 février 1991 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, numéro 298 du 1^{er} août 1991.

Les membres de l'Association décident, après règlement du passif éventuel de l'Association ainsi que des frais des présentes, d'attribuer le patrimoine de l'Association à la FONDATION CANCER, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 209, route d'Arlon (RCS Luxembourg G25).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023674/19.

(130028754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Remo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 36.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023675/10.

(130028495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Rock-Equipment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 115.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023677/9.

(130028235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Rominvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 97.727.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 en état ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023679/10.

(130028533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Rominvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 97.727.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 en état ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023680/10.

(130028536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Rominvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 97.727.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 en état ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023681/10.

(130028542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Rona Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 133.784.

Extrait des résolutions adoptées en date du 14 février 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société RONA PARTICIPATIONS S.A.

- La démission de Mr. Thierry TRIBOULOT de son mandat d'Administrateur a été acceptée avec effet immédiat.
- Le mandat de Mr. Christian BÜHLMANN en tant que Administrateur a été renouvelé et se terminera le 2 janvier 2019.
- Le mandat de Mr. Alexandre TASKIRAN en tant que Administrateur a été renouvelé et se terminera le 2 janvier 2019.
- Madame Claire-Hélène DUPONT, employée privée, née le 14 juillet 1983 à Vitry-sur-Seine (France), résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommée Administrateur de la Société avec effet au 3 janvier 2013. Son mandat prendra fin le 2 janvier 2019.
- Le mandat de TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. en tant que Commissaire aux Comptes pour la Société a été renouvelé et se terminera le 2 janvier 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RONA PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013023686/23.

(130028313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Rominvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 97.727.

A l'attention Du Conseil d'Administration

Par la présente, je donne ma démission en tant que Administrateur de votre Société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 février 2013.

Marco Sterzi.

Référence de publication: 2013023682/10.

(130028672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Rominvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 97.727.

A l'attention Du Conseil d'Administration

Par la présente, je donne ma démission en tant qu'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 février 2013.

Francesca Docchio.

Référence de publication: 2013023683/10.

(130028672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Bruskort International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.345.

Tamar International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 31.901.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of March.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster, acting as representative of the Management of the private limited company BRUSKORT INTERNATIONAL S.à.r.l., with its registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, recorded in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, under section B number 103.345,

by virtue of powers given to him pursuant to the resolutions of the Board of Managers dated November 2nd, 2012.

A copy of said resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the above stated capacities, has requested the undersigned notary to record the following:

1. Pursuant to the deed of the undersigned notary dated November 6th, 2012, the Board of Managers of the private limited company BRUSKORT INTERNATIONAL S.à.r.l., with its registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, recorded in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, under section B number 103.345, (hereafter referred to as "Absorbing Company") and the Management of the private limited company TAMAR INTERNATIONAL S.à r.l., with its registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, recorded in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, under section B number 31.901, (hereafter referred to as "Absorbed Company"), have adopted a merger project, according to which the private limited company BRUSKORT INTERNATIONAL S.à.r.l. merges with the private limited company TAMAR INTERNATIONAL S.à r.l.

In accordance with the merger project, failing a convened general meeting by one or several members holding at least five percent (5%) of the shares in the subscribed capital of the acquiring company or the rejection of the merger by the latter, the merger shall become definitive one month after the publication of the merger project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The above named merger project was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2781 on November 16th, 2012.

2. The appearing person declares that, such a general meeting having not been required, the merger between the acquiring company and the acquired company becomes effective as from December 6th, 2012, on from the accounting point of view on September 1st, 2012, and thus the company TAMAR INTERNATIONAL S.à r.l. definitely ceases to exist.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, he signed together with Us, notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster

agissant en sa qualité de mandataire de la gérance de la société à responsabilité limitée BRUSKORT INTERNATIONAL S.à.r.l., ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 103.345

en vertu d'un pouvoir lui conféré par les résolutions du conseil de gérance prises en date du 2 novembre 2012.

Une copie des dites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Par acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 novembre 2012, le conseil de gérance de la société à responsabilité limitée BRUSKORT INTERNATIONAL S.à.r.l., ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 103.345, (ci-après la «Société absorbante») et la gérance de la société à responsabilité limitée TAMAR INTERNATIONAL S.à r.l., ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 31.901, (ci-après la «Société Absorbée»), ont établi un projet de fusion aux termes duquel la société à responsabilité limitée BRUSKORT INTERNATIONAL S.à.r.l. absorbe la société à responsabilité limitée TAMAR INTERNATIONAL S.à r.l.

Conformément au projet de fusion, la fusion devient définitive à défaut de convocation d'une assemblée générale par un ou plusieurs associés de la société absorbante disposant d'au moins cinq pour cent (5%) des parts sociales du capital souscrit ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, un mois après la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du projet de fusion.

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2781 du 16 novembre 2012.

2. Le comparant déclare qu'une telle assemblée générale n'a pas été requise et que dès lors la fusion entre la société absorbante et la société absorbée est devenue effective à partir du 6 décembre 2012, et d'un point de vu comptable du 1^{er} septembre 2012 et que la société à responsabilité limitée TAMAR INTERNATIONAL S.à r.l. a donc définitivement cessé d'exister.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mars 2013. Relation GRE/2013/1009. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 mars 2013.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2013037317/89.

(130045327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Rominvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 97.727.

A l'attention Du Conseil d'Administration

Par la présente, je donne ma démission en tant qu'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 février 2013.

Xavier Mangiullo.

Référence de publication: 2013023684/10.

(130028672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Rominvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 97.727.

A l'attention Du Conseil d'Administration

Par la présente, je donne ma démission en tant que commissaire aux comptes de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 février 2013.

Vincenzo Bosco.

Référence de publication: 2013023685/10.

(130028672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

S.A. CBR Asset Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 37.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013023687/10.

(130028354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

AD Cultural District S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 175.962.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of the month of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RLG Real Estate Partners LP, a limited partnership existing under the laws of Jersey having its registered office at No 2, The Forum, Grenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, and being registered with the Register of Limited Partnerships in Jersey under number LP1426, acting through its general partner RLG GP Limited, a company incorporated under the laws of Jersey having its registered office at No 2, The Forum, Grenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, and being registered with the Companies Register under number 109342,

represented by Me Sascha Nolte, maître en droit, residing in Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated 13 March 2013 which shall be registered with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company AD Cultural District S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "AD Cultural District S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (conseil de gerance) appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Art. 8. Board of Managers Proceeding. The board of managers may elect a chairman (the “Chairman”).

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the Chairman of the board of managers or any vice chairman or any two board members. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty four (24) hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the notice. The prior notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication or if all managers are present or represented at the relevant meeting. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company in office, provided that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall include at least one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation).

The minutes of any meeting of the board of managers of the Company shall be signed by any manager, provided that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such minutes shall be signed by at least one (1) class A manager or one (1) class B manager, or as resolved at the relevant board meeting or a subsequent board meeting. Board resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Art. 9. Management Powers, Binding signature. The sole manager or, as the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or, as the case may be, the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signatures of any two (2) managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation). In any event, the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers, by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one (1) class A manager and one (1) class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 10. Liability of Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words “claim”, “action”, “suit” or “proceeding” shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words “liability” and “expenses” shall include without limitation attorneys’ fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 11. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 12. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on second Tuesday of the month of September at 10.30 a.m. CET each year. If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 13. Accounting Year. The accounting year begins on 1st April of each year and ends on 31st March of the following year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st March 2014.

Art. 14. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 15. Distributions. Out of the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or, as the case may be, the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

Art. 16. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three quarters of the share capital.

In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

Art. 17. Sole Shareholder. If, and as long as, one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. Applicable law. For anything not dealt within the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the twelve thousand five hundred (12,500) shares for a subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400).

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company, each such signature power as set forth in the articles of association:
 - Swen-Henrik Grundmann, director, professionally residing at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, date of birth: 21st August 1968, place of birth: Wiesbaden, Germany;
 - Kurt Joseph Nauer, director, professionally residing at 13, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, date of birth: 11th August 1950, place of birth: Zurich, Switzerland.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who requested that the deed should be documented in the English language, the said appearing person signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorzième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RLG Real Estate Partners LP, une limited partnership existant sous les lois de Jersey ayant son siège social au No 2, The Forum, Grenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, et étant inscrite auprès du Register of Limited Partnerships à Jersey sous le numéro LP1426, agissant par le biais de son general partner RLG GP Limited, une société constituée sous les lois de Jersey ayant son siège social au No 2, The Forum, Grenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, et étant inscrite auprès du Companies Register sous le numéro 109342,

représentée par Me Sascha Nolte, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 13 mars 2013, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès qualités, a requis le notaire soussigné d'établir les statuts d'une société à responsabilité limitée AD Cultural District S.à r.l., laquelle est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination «AD Cultural District S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet d'acquérir, de détenir, de gérer et de disposer de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entité, entreprise ou investissement, d'acquérir par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen, de même que de transférer par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, de certificats de dépôt et tout autre type de valeurs mobilières ou d'instruments financiers, et de détenir, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise, et peut investir de quelque manière que ce soit et dans tout type d'actifs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créance ou tout autre type de titres de créance ou de titres de participation.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout type de titres de participation ou de créance, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et octroyer des sûretés à toute partie pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et ce, généralement à son propre profit ou au profit de ces entités.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance de toute manière possible à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance, et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut de manière générale avoir recours à toute technique et tout instrument en rapport avec l'un de ses investissements pour assurer une gestion efficace, y compris sans limitation toute technique et tout instrument destinés à protéger la Société des risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêts ou autres.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération de nature commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines pour faciliter l'accomplissement de son objet, et peut investir directement ou indirectement dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre type de bien mobilier ou immobilier.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire des associés délibérant conformément aux modalités prévues en matière de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité en vertu d'une décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance de toute partie intéressée par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit en vertu d'une résolution des associés adoptée conformément aux modalités prévues en matière de modification des présents statuts. La Société peut, dans la mesure où la loi le permet et conformément aux conditions de cette dernière, procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Dans le cas où il y a plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance nommé comme organe collégial par l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Art. 8. Procédures du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance peut élire un président (le «Président»).

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également se tenir sous forme de conférence téléphonique uniquement. La participation à, ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président du conseil de gérance ou tout vice-président ou deux autres membres. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature ainsi que les circonstances de cette urgence devront être mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation moyennant l'accord de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen similaire de communication ou si la totalité des gérants est présente ou représentée à la réunion concernée. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société en fonction, étant toutefois entendu que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), cette majorité devra être composée d'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

Le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance de la Société devra être signé par un gérant, étant toutefois entendu que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), ce procès-verbal devra être signé par au moins un (1) gérant de classe A ou un (1) gérant de classe B, ou tel que décidé à la réunion concernée du conseil de gérance ou à une réunion ultérieure du conseil de gérance. Les résolutions du conseil, y compris les résolutions circulaires, peuvent être certifiées comme faisant foi ou un extrait de ces dernières peut être émis sous la signature individuelle d'un gérant.

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie, email ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution.

Art. 9. Pouvoirs de gestion, pouvoirs de signature. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou effectuer tout acte de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour effectuer, autoriser et approuver tout acte et toute opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou, s'il y a un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux (2) gérants, étant toutefois entendu que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A and un (1) gérants de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance, par un gérant, ou s'il existe différentes classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble (y compris par voie de représentation).

Art. 10. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) n'est(ne sont) pas personnellement responsable(s) des dettes de la Société. En tant que représentant(s) de la Société, il(s) est(sont) responsables de l'exécution de ses(leurs) obligations.

Sous réserve des exceptions et limites énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou fondé de pouvoir de la Société sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes les dépenses raisonnablement engagées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en raison de son mandat actuel ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur

règlement. Les termes «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris toute procédure d'appel) actuelles ou futures et les termes «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste ne soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement d'une transaction et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à un gérant ou un fondé de pouvoir:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité envers de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des obligations découlant de ses fonctions;

(ii) pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de règlement, à moins que ce règlement n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'indemnisation prévu par les présentes sera divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit d'indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et fondés de pouvoir, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du gérant ou du fondé de pouvoir de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'a pas droit à une indemnisation au titre du présent article.

Art. 11. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Assemblées des associés. Les décisions prises par les associés sont adoptées selon les modalités et à la (aux) majorité(s) prévues par la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou aux assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) doit représenter l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis envoyé par lettre recommandée aux associés à l'adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions devra être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à compter de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sous réserve de la satisfaction des obligations de majorité, à la date y précisée). Des résolutions circulaires unanimes peuvent être adoptées à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, nonobstant la portion du capital représentée. (ii) Toutefois, les décisions portant sur la modification des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les Associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Au cas où et aussi longtemps que la Société est composée de plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle se tiendra le deuxième mardi du mois de septembre à 10h30 CET chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 13. Exercice comptable. L'exercice comptable commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante, sauf pour le premier exercice comptable qui commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 mars 2014.

Art. 14. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 15. Distributions. Sur le bénéfice net annuel de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés en vertu d'une décision prise en assemblée générale des associés.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés en vertu d'une décision prise en assemblée générale des associés. Cette dernière peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et primes distribuables, mais déduction faite des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Art. 16. Dissolution. La société peut être dissoute à tout moment par une majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social émis.

Dans le cas de dissolution de la Société, la liquidation sera exécutée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Après réalisation des actifs et paiement des dettes de la Société, le surplus (s'il y en a) sera distribué aux associés au prorata des parts sociales détenues par chacun d'eux.

Art. 17. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit l'intégralité des parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société existera en tant que société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

La partie comparante ayant donc établi les statuts de la Société, elle a souscrit au, et a entièrement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales pour un prix de souscription de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR).

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement payées en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) soit à la disposition de la Société. La preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses, estimation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents Euros (1.400 EUR).

Assemblée générale extraordinaire

À la suite de quoi, les associés ont adopté les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société, chacune disposant d'un pouvoir de signature tel qu'indiqué dans les statuts:
 - Swen-Henrik Grundmann, administrateur, ayant sa résidence professionnelle au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, né le 21 août 1968 à Wiesbaden, Allemagne;
 - Kurt Joseph Nauer, administrateur, ayant sa résidence professionnelle au 13, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, né le 11 août 1950 à Zurich, Suisse.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu par le notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. NOLTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 mars 2013. Relation: LAC/2013/12038. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013037371/465.

(130045816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

S.D.B. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 170, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 151.947.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 15 février 2013.

Pour S.D.B. SARL

Fiduciaire Roger Linster Sarl

Référence de publication: 2013023688/12.

(130028325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

S.S.I. Partner G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 56.724.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 2 Janvier 2013

1. Mme. Maria PENA a démissionnée de son mandat de gérant avec effet au 31 Décembre 2012.

Luxembourg, le 14.02.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour S.S.I. Partner G.m.b.H.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013023689/13.

(130028084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Sakura Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 148.005.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, telle qu'amendée, Citco C&T (Luxembourg) S.A. porte à la connaissance du public le fait que la convention de domiciliation conclue avec effet au 9 juillet 2009 pour une durée indéterminée entre Sakura Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 148.005 et capital social de EUR 12,500, et Citco C&T (Luxembourg) S.A. a été dénoncée avec effet au 10 janvier 2013.

Luxembourg, le 15 février 2013.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Christelle Ferry / Jean-Baptiste Brekelmans

Managing Director / Director

Référence de publication: 2013023690/16.

(130028416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Santaco Investment Limited, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.480.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 18 janvier 2013

1. M. Ignacio BONILLA GANOSA, administrateur de sociétés, né à Valence (Espagne), le 1^{er} mars 1966, demeurant à 46110 Godella (Valence, Espagne), 8-D 15, C/Ermita Nova (Campo Olivar), a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

2. Le nombre des gérants a été augmenté de trois (3) à quatre (4).

Luxembourg, le 15 février 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Santaco Investment Limited, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013023691/16.

(130028375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Sculptor Sparrow Investments GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 173.970.

—
EXTRAIT

Suite à la cession intervenue le 17 Décembre 2012, MaplesFS (Luxembourg) S.A., associé existant de la Société a transféré toutes ses 1,250,000 parts sociales de la Société à OZ Sparrow Advisors Ltd., une société dont le siège social est situé à Cayman Financial Centre, 36A Dr. Roy's Drive, P.O. Box 2510, KY1-1104 Grand Cayman, Iles Caïmanes. Numéro de registre 273756.

Luxembourg, le 17 Décembre 2012.

Pour la Société

Référence de publication: 2013023692/15.

(130028157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Sculptor Sparrow Investments GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 173.970.

Il résulte des résolutions de l'Associé de la Société en date du 21 décembre 2012, la décision suivante:

Election d'un nouveau Gérant suivant pour une durée indéterminée à compter du 21 décembre 2012:

- Monsieur Joël Frank, né le 14 avril 1955 à New York, aux Etats Unis d'Amérique, et ayant pour adresse professionnelle le 9 West 57th Street, 39th Floor, 10019 New York, Etats Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 21 Décembre 2012.

Pour la Société

Référence de publication: 2013023693/14.

(130028157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Bezons Jaures (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.393.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth of January.

Before Us, MaTtre Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) European Property Partners L.L.C., a company incorporated under the laws of the state of Delaware, USA, having its registered office at the Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19801, USA, (the Shareholder),

here represented by Ms Josiane MEISSENER, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Washington DC, USA on January 15th, 2013;

2) European Property Partners VII L.L.C., a company incorporated under the laws of the state of Delaware, USA, having its registered office at the Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19801, USA (European Property Partners VII L.L.C.),

here represented by Ms Josiane MEISSENER, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Washington DC, on January 15th, 2013; and

3) European Property Partners XII L.L.C., a company incorporated under the laws of the state of Delaware, USA, having its registered office at the Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19801, USA (European Property Partners XII L.L.C.),

here represented by Ms Josiane MEISSENER, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Washington DC, on January 15th, 2013.

Which proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of BEZONS JAURES (LUX) S.à r.l. (the Company), a société à responsabilité limitée, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105.393, incorporated pursuant to a deed of Maître Marc LECUIT, notary then residing in Redange-sur-Attert, dated December 30th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 368 dated April 22nd, 2005, amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated November 28th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3047 dated 31 December 31st, 2008.

The Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

(1) Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 by an amount of EUR 15,000 to an amount of EUR 27,500 by the issuance of 15,000 ordinary shares of the Company with a par value of EUR 1 each;

(2) Subscription to the new shares referred to in item (1) in cash by European Property Partners VII L.L.C. and European Property Partners XII L.L.C. and payment in full of the aggregate subscription price of EUR 7,500 by each of them;

(3) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the share capital increase under item (1) above with grant of a power of attorney to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

(4) Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 15,000 (fifteen thousand euro) from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, to an amount of EUR 27,500 (twenty-seven thousand five hundred euro), represented by 27,500 (twenty-seven thousand five hundred) ordinary shares, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, via the issuance of 15,000 (fifteen thousand) new ordinary shares, having a par value of EUR 1 (one euro) each (the New Shares).

The Shareholder resolves that (i) 7,500 (seven thousand five hundred) New Shares will be subscribed by European Property Partners VII L.L.C. and (ii) 7,500 (seven thousand five hundred) New Shares will be subscribed by European Property Partners XII L.L.C..

As a consequence of the above-resolved share capital increase, the Shareholder, European Property Partners VII L.L.C. and European Property Partners XII L.L.C. will hold each 7,500 (seven thousand five hundred) ordinary shares of the Company.

Second resolution

The Shareholder resolves to accept and record the following intervention for the subscription to the New Shares and the full payment of the subscription price of the New Shares, as follows:

Intervention - Subscription - Payment

European Property Partners VII L.L.C., declares to subscribe in cash to 7,500 (seven thousand five hundred) New Shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, and to fully pay its subscription price, by way of a cash payment in an aggregate amount of EUR 7,500 (seven thousand five hundred euro).

European Property Partners XII L.L.C., declares to subscribe in cash to 7,500 (seven thousand five hundred) New Shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, and to fully pay its subscription price, by way of a cash payment in an aggregate amount of EUR 7,500 (seven thousand five hundred euro).

The Shareholder acknowledges that the cash payments in consideration for the issuance of the New Shares in the aggregate amount of EUR 15,000 (fifteen thousand euro) are allocated in their entirety to the share capital account.

The aggregate amount of EUR 15,000 (fifteen thousand euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, and the notary expressly bears witness to it.

Third resolution

The Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any employee of Interconsult, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company as well as to any formalities in connection therewith.

Fourth resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, so that the English version of the articles of association shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 27,500 (twenty-seven thousand five hundred euro) represented by 27,500 (twenty-seven thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) per share. »

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) European Property Partners L.L.C., une société constituée d'après les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19801, (Etats-Unis d'Amérique), (l'Associé),

ici représentée par Madame Josiane MEISSENER, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Washington DC (Etats-Unis d'Amérique) le 15 janvier 2013;

2) European Property Partners VII L.L.C., une société constituée d'après les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19801, (Etats-Unis d'Amérique) (European Property Partners VII L.L.C.),

ici représentée par Mme Josiane MEISSENER, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée Washington DC (Etats-Unis d'Amérique) le 15 janvier 2013; et

3) European Property Partners XII L.L.C., une société constituée d'après les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19801, (Etats-Unis d'Amérique) (European Property Partners XII L.L.C.),

ici représentée par Mme Josiane MEISSENER, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée Washington DC (Etats-Unis d'Amérique) le 15 janvier 2013.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

L'Associé a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de BEZONS JAURES (LUX) S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105.393, constituée selon un acte de Maître Marc LECUIT, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 368 du 22 avril 2005, modifié en dernier lieu selon un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, du 28 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 3047 en date du 31 décembre 2008.

L'Associé déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

(1) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) par un montant de EUR 15.000 (quinze mille euros) pour le porter à un montant de EUR 27.500 (vingt-sept mille cinq cents euros) par voie d'émission de 15.000 (quinze mille) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;

(2) Souscription aux nouvelles parts sociales mentionnées au point (1) ci-dessus par European Property Partners VII L.L.C. et par European Property Partners XII L.L.C. ainsi que libération intégrale du prix total de souscription de EUR 7.500 (sept mille cinq cents euros) par chacun d'entre eux;

(3) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société; et

(4) Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 15.000 (quinze mille euros) pour le faire passer de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 (un euro), à un montant de EUR 27.500 (vingt-sept mille cinq cents euros), représenté par 27.500 (vingt-sept mille cinq cents) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 (un euro), par voie d'émission de 15.000 (quinze mille) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

L'Associé décide que les Nouvelles Parts Sociales seront souscrites comme suit: (i) European Property Partners VII L.L.C., déclare souscrire à 7.500 (sept mille cinq cents) Nouvelles Parts Sociales et (ii) 7.500 (sept mille cinq cents) Nouvelles Parts Sociales seront souscrites par European Property Partners XII L.L.C..

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'Associé, European Property Partners VII L.L.C. et European Property Partners XII L.L.C. détiendront chacun 7.500 (sept mille cinq cents) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention suivante concernant la souscription aux Nouvelles Parts Sociales et la libération intégrale du prix de souscription des Nouvelles Parts Sociales, de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Paiement

European Property Partners VII L.L.C., déclare souscrire en numéraire à 7.500 (sept mille cinq cents) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, et libérer intégralement leur prix de souscription au moyen d'un paiement en numéraire d'un montant total de EUR 7.500 (sept mille cinq cents euros).

European Property Partners XII L.L.C. déclare souscrire en numéraire à 7.500 (sept mille cinq cents) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, et libérer intégralement leur prix de souscription au moyen d'un paiement en numéraire d'un montant total de EUR 7.500 (sept mille cinq cents euros).

L'Associé constate que les paiements en numéraire relatifs à l'émission des Nouvelles Parts Sociales pour un montant total de EUR 15.000 (quinze mille euros) sont alloués dans leur intégralité au compte de capital social de la Société.

Le montant total de EUR 15.000 (quinze mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté auprès du notaire instrumentaire, et le notaire le constate expressément.

Troisième résolution

L'Associé décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société ainsi que tout employé d'Interconsult, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que toute formalité en relation avec ce point.

Quatrième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 27.500 (vingt-sept mille cinq cents euros) représenté par 27.500 (vingt-sept mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune. »

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4704. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2013.

Référence de publication: 2013019166/185.

(130023056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Seiwert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4995 Schouweiler, 11, rue du Stade.

R.C.S. Luxembourg B 163.678.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013023694/10.

(130028545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Silver Sea Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.153.

Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013023697/10.

(130028365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Seven Club S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 168.581.

Extrait d'une cession de parts et assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2012

Il résulte d'une cession de parts et assemblée générale extraordinaire reçue par le notaire Roger ARRENSDORFF de résidence à Luxembourg en date du 21 décembre 2012, concernant la société "SEVEN CLUB S.à r.l.", avec siège social à L-3898 Foetz, 11, rue du Brill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B168.581, que:

1. La société "D.R.E.E. S.A.", établie et ayant son siège à L-8058 Bertrange, beim Schlass, a cédé à la société "Club Delux Luxembourg S.A.", ayant son siège social à L-3898 FOETZ, 11, rue du Brill, ses cent (100) parts sociales de la Société, pour le prix de dix mille euros (EUR 10.000,-).
2. Daniel FERNANDES SOUSA, employé privé, demeurant à L-8011 Strassen, 331, route d'Arlon, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.
3. L'associée unique, la société "Club Delux Luxembourg S.A.", préqualifiée, donne son agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62848. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signe): THILL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023714/24.

(130028661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.
